

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 2 mai 2018**

Communication n° 06/05.2018

Objet: qualité de l'eau – plage du Coulet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 24 mai 2017, la RSR indiquait dans le journal du matin que les eaux du lac Léman étaient propres à la baignade, hormis la plage du Coulet. Ces résultats ressortaient de l'analyse effectuée par l'agence européenne de l'environnement.

La Municipalité a fait des recherches afin de connaître le pourquoi de ces résultats. En effet, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) et les analyses des services du canton de Vaud indiquaient que l'eau était propre à la baignade et ne correspondaient donc pas aux résultats publiés par cette agence.

Après avoir pris contact avec l'agence européenne de l'environnement, il s'avère que celle-ci se base sur les analyses du canton de Vaud, mais qu'elle a interverti deux résultats, faussant ainsi les conclusions. Dès lors, elle a corrigé la carte publiée sur internet, indiquant que la plage du Coulet a une qualité d'eau suffisante et que l'on peut s'y baigner sans risque. A noter que la CIPEL indique que l'eau est bonne à moyenne à cet endroit précis.

Une demande de correctif a été envoyée à la RSR en exigeant que celle-ci diffuse ces nouveaux éléments lors d'un prochain journal sur les ondes.

La Municipalité

Saint-Prex, le 28 mars 2018/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Barbara Regamey, municipale, au 079 351 78 37